CONSEIL DE L'ORDRE

Dominique Gendre et Jean-Paul Lanquette au Conseil national

Dominique Gendre (ci-dessus) poursuit son mandat au CNOA où l'a rejoint Jean-Paul Lanquette (à droite).

Le 15 novembre 2007, Jean-Paul Lanquette a été élu au Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA), où il rejoint Dominique Gendre et succède à Jean-Pierre Espagne – à qui, voilà dix ans, il avait déjà succédé à la présidence du Conseil régional.

Au sein du CNOA, Jean-Paul Lanquette participe à la commission de veille juridique – Juriet –, à la commission de solidarité entraide, il est membre suppléant de la chambre nationale de discipline.. Il appartient également à la commission communication, assurant à ce titre la rédaction en chef des Cahiers de la profession. Enfin, il est responsable d'une commission nouvellement créée, spécifiquement consacrée aux problèmes liés à la cessation d'activité. *"Aujourd'hui, parmi les quelque 24 500 architectes libéraux de France, près d'un sur six a atteint l'âge de 60 ans, et il y en a même 2,5 % au-delà de 72 ans. Ces professionnels sont les enfants du "baby boom" et abordent cette perspective de la retraite en se posant beaucoup de questions : que va devenir le personnel, que faire de son agence, de ses archives, sur quel revenu pourra-t-on compter et surtout comment conserver une activité, puisqu'il est bien évident que la seule retraite obligatoire qui nous est servie est la plupart du temps notoirement insuffisante… Notre projet est de réaliser au plus vite un ensemble de fiches sur ces sujets, constituant un guide pratique qui fera l'objet d'une publication spécifique, ou qui seront insérées dans les* Cahiers de la profession."

Dominique Gendre, dont le mandat se poursuit jusqu'en 2010, participe également à cette commission ainsi qu'à celle sur la communication, où il s'occupe toujours du site Internet de l'Ordre (www.architectes.org), et à la commission de discipline. Il participe à la commission sur le développement durable, au sein de laquelle il a défendu le *"principe de responsabilisation plutôt que celui de règlementation. Cela concerne tous les acteurs, architectes bien sûr mais aussi maîtres d'ouvrage, pour travailler le plus en amont possible. Ces responsabilités supplémentaires revendiquées nécessitent également la participation effective de chacun pour de la formation supplémentaire, ce qui rejoint une des priorités de la politique de l'Ordre national, la formation continue. L'Ordre n'est pas opposé à une labellisation, mais qui soit graduée et permette de mieux évaluer les divers aspects qui font la qualité environnementale d'un bâtiment."* Enfin, Dominique Gendre est responsable de la commission pour l'établissement d'un "Observatoire permanent de la profession", *"avec toute une partie de travail statistique permettant de mieux connaître les architectes et leurs cabinets : leur sentiment sur la profession et son évolution, leur exercice et leur personnel, les perspectives d'avenir… Une première version a été publiée en 2005, une seconde est prévue en fin d'année 2008, qui abordera particulièrement les thèmes actuels : formation continue, développement durable, HMONP, etc."*

Ultime précision : Jean-Pierre Espagne siège également dans la même commission sur la cessation d'activité que ses deux confrères auvergnats, mais cette fois en tant qu'administrateur de la Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse (CIPAV).

ORDRE DES ARCHITECTES AUVERGNE

Concours toujours

● **Isolation renforcée**

Pour faire un bon dossier de candidature c'est tout un art et ça demandera bientôt plus de temps à préparer qu'il n'en faut pour concevoir un projet. Pour faire un bon dossier, il vous faut d'abord une note de motivation en une page, alors que deux lignes et demie devraient suffire pour dire qu'on a besoin de boulot et qu'à la limite si on a choisi de faire ce métier c'est forcément pour répondre à des appels d'offres de conception plutôt que de fourniture de saucisson à la cantine de Pont-Saint-Agulmier. Pondre ensuite une note de présentation de l'équipe en deux pages précisant la répartition des tâches de chacun des intervenants ainsi que leurs compétences et leurs qualifications. OK. Mais ça serait légitime que le maître d'ouvrage joue aussi le jeu et fournisse les mêmes renseignements pour ce qui concerne ses agents amenés à intervenir sur le projet. On joue la transparence ou pas. Mitonner à feu doux un mémoire organisationnel de trois pages maxi pour expliquer les moyens mis en œuvre suivant le planning fourni. Il faut là encore en remettre une couche sur la qualification, les titres d'études et l'expérience professionnelle de chaque intervenant au cas où t'aurais mal répondu dans la note de présentation. La construction avec les deniers publics est une chose trop sérieuse pour qu'on la confie à des stagiaires ou à des incompétents. Il faut enfin fournir le chiffre d'affaires global des trois dernières années pour voir s'il est bien proportionné par rapport à celui que générera le projet, et enfin un engagement de respecter des délais qui de toute façon seront imposés dans le contrat avec des pénalités draconiennes, mais deux précautions valent mieux qu'une.

Ça, c'est pour la partie administrative… Et encore on vous le fait en raccourci.

Il faut ensuite fournir les références habituelles dressées au cordeau sur papier et sur cd-rom en format JPEG avec une définition maximum de 150 dpi (ne demandez pas pourquoi, personne ne doit le savoir, de toute façon ça ne veut rien dire mais ça fait pro et exigeant, c'est moi le Chef). Pour couronner le tout et y mettre la "HQE TOUCH", il faut faire montre de ses intentions en matière de qualité environnementale : optimisation environnementale du bâti, choix des matériaux, orientation du bâtiment, traitement thermique renforcé. Le tout pour 10 % d'honoraires, y compris une mission SSI. Qu'on se le dise.

Il y a bien que l'isolation qui est renforcée. M. Bahlsen, qui demande toujours plus, devrait un jour penser à ajouter des noisettes dans l'escarcelle des Architectes qui sont de plus en plus chocolat.

Extrait Archifax 2008/04